

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/07/2022

Date convocation : 07 juillet 2022

Excusés : /

Lecture du compte-rendu du 20/05/2022 : approbation du Conseil

▪ **Epicerie associative l'Epi du Bourg :**

M. le Maire a demandé à Mme La présidente de l'Association de l'Epi du Bourg de faire une présentation synthétique :

- Présentation de l'association : composition du conseil d'administration et de 3 groupes de travail (33 personnes)
- Présentation du plan du local et des travaux envisagés : la commune paie les matériaux (~ 6000 €) et les travaux seront effectués par des membres bénévoles de l'association.
- Matériel : l'achat d'un ordinateur reconditionné sera financé par la mairie et subventionné à 80% ainsi que l'abonnement internet.

▪ **Vente terrain Section « Le Marais – le Pinet » :**

Suite au vote des électeurs de la section le 13 juin 2022 (vote pour : 14) le Conseil Municipal décide de vendre une partie de la parcelle section AN n° 556 - superficie 1069 m²- au prix de 0,40 €/m² à M. BERNARD Michaël et Mme MIDROIT Marine.

▪ **Réglementation des boisements :**

M. le Maire rappelle qu'une procédure de révision de réglementation des boisements est actuellement en cours. L'enquête publique s'est tenue du 1^e février au 02 mars 2022. Le Conseil approuve à l'unanimité ce projet et donne un avis favorable à la poursuite de la procédure.

▪ **Centre de Gestion :**

Le Conseil décide de renouveler l'adhésion à la mission relative à l'assistance retraite exercée par le Centre de Gestion 63.

▪ **Chaudière à granulés à bois :**

M. le Maire rappelle que la chaudière à granulés à bois (qui nécessite un entretien régulier de la part des employés communaux) assure le chauffage du local partagé et deux logements. Il propose à l'assemblée de facturer à chaque locataire leur consommation en fonction des relevés de compteurs individuels et du prix des granulés à chaque livraison + un forfait service mensuel de 10 €. Le Conseil accepte la proposition de M. Le Maire.

▪ **Budget AEP : Admission en non valeur**

Le Conseil décide de statuer sur l'admission en non valeur d'un titre de recette sur le budget AEP : montant : 0,10 €.

▪ **Voirie forestière : acquisition terrains :**

Le Conseil approuve l'acquisition au prix de 0,10 €/m² :

- Sur le tronçon « Pramort » :
 - Une place de dépôt section BH n° 397 d'une superficie environ de 1214 m² appartenant à M. BOST Michel
 - De l'emprise de la voirie section BH N° 120-123-498 d'une superficie de 1128 m² appartenant à M. DARD Eric
 - De l'emprise de la voirie section BH N° 496 d'une superficie de 60 m² appartenant à M. ESTIER Robert
 - De l'emprise de la voirie section BH N° 87 d'une superficie de 842 m² appartenant aux conjoints VARENNE
- Sur le tronçon La Faye
 - De l'emprise de la voirie section BD n° 37 pour une superficie de 32 m² appartenant à M. ALLARD Michel
 - De l'emprise de la voirie section BD n° 38 pour une superficie de 58 m² appartenant à Mme COURTIAL Béatrice
 - De l'emprise de la voirie section BD n° 80 pour une superficie de 68 m² appartenant à M. DESSAGNE Gérard

- De l'emprise de la voirie section BD n° 79 pour une superficie de 509 m² appartenant à M. FOLLEAS Maurice
 - De l'emprise de la voirie section BD n° 126 pour une superficie de 479 m² appartenant à M. FOLLEAS Maurice
 - De l'emprise de la voirie section BD n° 130 pour une superficie de 143 m² appartenant à M. FOLLEAS Maurice
 - De l'emprise de la voirie section BD n° 121 pour une superficie de 77 m² appartenant à Mme PRORIOU Maryvonne
 - De l'emprise de la voirie section BD n° 123 pour une superficie de 292 m² appartenant à M. DARD Eric
 - De l'emprise de la voirie section BD n° 124 pour une superficie de 148 m² appartenant à Mme LAGER M.Laure
 - De l'emprise de la voirie section BD n° 116 pour une superficie de 110 m² appartenant à M. CHATAING Roland
 - De l'emprise de la voirie section BD n° 369 pour une superficie de 166 m² appartenant à Mme LACOUR Monique
 - De l'emprise de la voirie section BD n° 113 pour une superficie de 128 m² appartenant à M. MAITRIAS Jean Michel
 - De l'emprise de la voirie section BD n° 368 pour une superficie de 65 m² appartenant à M. MAITRIAS Jean Michel
 - De l'emprise de la voirie section BD n° 380 pour une superficie de 78 m² appartenant à M. BRUN Daniel
 - De l'emprise de la voirie section BD n° 127 pour une superficie de 60 m² appartenant à Mme CHANUT Christelle
 - De l'emprise de la voirie section BD n° 125 pour une superficie de 38 m² appartenant aux héritiers de M. FOLLEA Jean.
-
- **Modalités publicité des actes :**
M. le Maire présente la réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris par les collectivités à compter du 01/07/2022. Les communes de – 3500 habitants bénéficient d'une dérogation et peuvent choisir les modalités de publicité des actes de la commune. Le Conseil décide à l'unanimité de choisir la publicité par affichage.

 - **Désignation référent pour lutte contre l'ambrosie :** M. ARDEVOL Didier

 - **Eclairage stade le Bandier :**
M. le Maire rappelle que les poteaux sont installés. Le Conseil valide le devis pour projecteurs (montant : 3372 €).

 - **Restriction eau :** arrêté préfectoral « Alerte renforcée » : des affiches seront posées dans chaque hameau

 - **Local partagé :** Inauguration le samedi 23 juillet 2022